

A

Votez en faveur du RPM

Plus de choix, des résultats électoraux plus équitables, une représentation plus forte

Avez-vous déjà :

- Senti que votre vote ne comptait pas ?
- Voté pour un parti que vous n'aimez pas simplement pour bloquer un autre parti que vous aimez encore moins ?
- Été découragé de voir qu'un parti a obtenu une minorité du vote tout en formant un gouvernement majoritaire ?

Il est temps de faire en sorte que la démocratie fonctionne mieux—pour l'Ontario et les familles de travailleurs. Le 10 octobre, vous pouvez y contribuer en votant et en travaillant pour la réforme électorale.

Une assemblée citoyenne sur la réforme électorale nommée par le gouvernement provincial a recommandé un changement à notre système électoral. On l'appelle le **Système de représentation proportionnelle mixte (RPM)**. Les Ontariens peuvent voter pour ce nouveau système lors du référendum qui aura lieu dans le cadre de l'élection provinciale du 10 octobre.

Le système de représentation proportionnelle mixte (RPM) ne change pas beaucoup notre façon de voter, il y ajoute plus de démocratie.

RPM – Voici comment le système fonctionne

Vous avez un vote pour le candidat de votre choix dans votre circonscription, tout comme maintenant. 90 députés seront ainsi élus.

Vous aurez aussi un vote pour le parti politique que vous préférez. 39 députés seront ainsi élus à des sièges répartis dans l'ensemble de la province. Ce vote est véritablement représentatif du vote populaire.

En d'autres termes, les Ontariens continueront à élire un député par circonscription et en même temps ils auront accès à la représentation proportionnelle, à un meilleur éventail de choix et à une meilleure reddition de comptes – tant pour les partis que les représentants élus. Vous pourrez vous adresser à votre député local et à un député de parti.

CE QUE LE RPM SIGNIFIE POUR LES MEMBRES DU SCFP-ONTARIO

Le Canada est l'un des seuls pays importants à avoir recours au vieux système uninominal majoritaire à un tour qui donne presque toujours à un parti plus de pouvoir qu'il n'en mérite. Par exemple, le parti gagnant peut n'avoir reçu que 35 % du vote et remporter 60 % des sièges et 100 % du pouvoir. L'exemple des autres pays qui ont adopté un système similaire nous apprend que le Système de représentation proportionnelle mixte (RPM) donne aux électeurs :

- **Plus de choix, en nous accordant deux votes** – pour notre candidat préféré et pour notre parti politique préféré
- **Des résultats électoraux plus équitables** en faisant en sorte que les partis ne remportent ni plus ni moins que le nombre de sièges qu'ils ont mérités
- **Une représentation plus forte** en faisant élire un plus grand nombre de femmes et des candidats plus diversifiés
- **Des lois qui sont le reflet de la majorité** de l'électorat.
- Et le RPM signifie que les partis comme le NPD-Ontario qui défendent les services publics et la justice sociale obtiendront **un nombre de sièges plus représentatif de la volonté populaire**.

Nous devrions toutes et tous être en mesure d'expliquer le RPM aux membres de notre famille et à nos collègues et de contrer les arguments des opposants au RPM qui veulent le maintien du statu quo.

La question référendaire

Quel système électoral l'Ontario devrait-il utiliser pour élire les députés provinciaux à l'Assemblée législative ?

L'actuel système électoral (système de la majorité relative)

L'autre système électoral proposé par l'Assemblée des citoyens (système de représentation proportionnelle mixte)

Foire aux questions sur le Système de représentation proportionnelle mixte

Q. Pourquoi changer notre système actuel ?

R. Il est dépassé et inéquitable. Les experts croient que le système de la majorité relative que nous connaissons aujourd'hui date du 11^e siècle. La plupart des grandes démocraties ont abandonné ce système au cours des 50 à 100 dernières années, parce que :

- Il est fréquent que les partis remportent la majorité des sièges et la totalité du pouvoir avec moins de la moitié du vote exprimé.
- Il arrive que le parti qui a remporté le plus de votes n'est pas celui qui remporte le plus de sièges.
- Seuls les électeurs soutenant le parti le plus populaire dans une circonscription peuvent élire un représentant à l'Assemblée législative, alors que tous les autres électeurs (souvent la majorité) ne bénéficient d'aucune représentation politique.

Q. Qu'est-ce qu'un vote équitable ?

R. 81 pays, dont l'Allemagne et la Hollande ont recours à un système électoral équitable. Représentation équitable en Ontario croit que l'objet de la démocratie est que ce soit une majorité légitime qui gouverne et que tous les électeurs puissent être représentés par quelqu'un qui soit le reflet de ses opinions, comme c'est le cas avec le RPM.

Q. Est-ce que la représentation proportionnelle n'est pas à l'origine de nombreux gouvernements minoritaires et d'élections constantes ?

R. Non. En ce moment, au fédéral, les Canadiens sont gouvernés par un gouvernement minoritaire créé par un système électoral favorisant des gouvernements minoritaires éphémères. En comparaison, les gouvernements issus de systèmes équitables ne sont pas des gouvernements minoritaires, mais des gouvernements majoritaires de coalition. Généralement, les partis en sont venus à s'entendre sur les politiques gouvernementales et font partie du Conseil des ministres.

Parce que les partis sont forcés de travailler ensemble en coalitions pour faire adopter les lois, le système récompense la collaboration, le compromis et la reddition de comptes plutôt que la rigidité partisane, les querelles stériles et l'étroitesse d'esprit.

Q. La représentation proportionnelle ne mène-t-elle pas à la multiplication des partis ?

R. Non. Les pays qui se sont dotés d'un système électoral équitable ont à peine plus de partis politiques à leur parlement. Si le vote équitable permet sans doute à quelques partis de plus (comme les Verts) de gagner des sièges conformément au soutien populaire dont ils bénéficient, les électeurs eux bénéficient d'un meilleur choix et d'un environnement politique plus concurrentiel. Le RPM élimine le besoin du vote stratégique parce que votre vote compte plus.

Q. Est-ce que le vote équitable fera en sorte que plus de femmes et de gens issus des minorités seront élus à l'Assemblée législative ?

R. Oui. Sous notre système actuel, les politiques internes des partis font trop souvent en sorte que les sièges sûrs sont réservés aux députés sortants. Sous le système RPM, les partis seront plus portés à présenter des candidats représentant leur diversité. Les partis qui négligeront de le faire en paieront le prix aux urnes.

Q. Est-ce que le Système de représentation proportionnelle mixte (RPM) aurait pour effet d'augmenter le taux de participation au vote ?

R. Oui. Les pays qui ont recours à de tels systèmes connaissent un taux de participation plus élevé. En Ontario, il arrive trop souvent que nous ne votions pas parce que nous ne pensons pas que notre vote suffira à faire élire le candidat que nous soutenons. Sous le système RPM, nous pouvons raisonnablement nous attendre à ce que notre vote compte un peu plus.

Le SCFP-Ontario appui RPM.

Rendez-vous sur le site : www.VoteYesForMMP.ca